CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être franches ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR BASCAGOULA.

Et autres lieux intermédiaires — Le bateau à vapeur MARIETTA, capt. Rhodes, partira du bas du chemin-à-coulisses, tous les samedis à 4 heures p. M. et ira à la Mobile, lorsqu'il aura suffisamment de fret et passage offert. Le bateau a d'excellent emménagements pour les passagers, s'adresser à bord. (26 juin—1m) THOMAS RHODES.

A LOUER.

POUR le 1er. de septembre prochain, cette jolie propriété située rue Royale, entre Dumaine & St-Philippe, s'adresser à

9 août—3 BLANC & BRUGIER.

A LOUER.—Une Maison de 7 appartemens, un office, un établissement dans la cour pouvant loger quinze esclaves, une écurie &c. situées rues *Manderville et Amour.*

CHS. HATREL,
23 juin rue de Chartres, No. 193.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une MAISON en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
7 mai rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 51, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 95, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.

15 mai

Vente par l'hon. Charles Fagot, juge de la paroisse St. Bernard.

PAR ordre de la Cour des Preuves de la paroisse d'Orléans et sur avis d'une assemblée de famille, il sera vendu le vendredi 20 septembre prochain et les jours suivants, à 11 heures du matin, sur la propriété ci-après mentionnée et située dans la paroisse St. Bernard à environ 5 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, rive gauche du fleuve, par le ministère de l'honorable juge Charles Fagot, agissant ex-officio comme encanteur public en la paroisse St. Bernard, la propriété suivante et toutes ses dépendances, instruments aratoires, chevaux, voitures &c. &c., appartenant à la société qui a existé entre Messieurs Augustin Viavant et Pierre Urbain Forestier, savoir :

HABITATION BEAUSEJOUR.

Un morceau de terre situé rive gauche du fleuve à environ cinq milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant mesure française un arpent de face au fleuve Mississipi et s'étendant en profondeur jusqu'au lac, désigné par le numéro 9 (neuf) sur un plan qu'ont fait faire les vendeurs de l'habitation St-Amand, lequel plan est déposé en l'étude de Carlile Pollock, not. pub., par acte au rapport du dit notaire le 10 avril 1832, lequel *morceau de terre est* borné par en haut par le lot désigné sur le même plan sous le N. 8 et par en bas par la limite du lot No. 10 ; le dit morceau de terre No. 9, fait anciennement partie de l'habitation des MM. St-Amand, est vendue sans garantie pour tout surplus de mesure en profondeur qui excéderait la distance de quatre vingts arpens du fleuve. Ensemble avec les édifices qui sont dessus et qui consiste en une jolie maison de maître, *deux bâtisses accessoires*, magasin, hôpital, quatre cabanes à nègres, poulailler, &c., lesquels édifices sont tous neufs et viennent d'être achevés à l'exception de la maison de maître à laquelle il reste encore quelque chose à faire, comme le tout se comportera lors de la vente.

L'habitation Beausejour est vendue sujette à une hypothèque qui existe sur elle pour sûreté du paiement d'un dernier billet souscrit par les vendeurs se montant à $2,533 33 ⅓. Les vendeurs s'obligeront dans l'acte de vente au payement de ce dernier billet à son échéance et donneront aux acquéreurs pleine et suffisante garantie pour la radiation de l'hypothèque quand le susdit dernier billet de $2,533 33⅓ sera par eux retiré et payé.

Il sera aussi vendu sur les lieux (séparément de la terre et des édifices) les instrumens aratoires, des lots de bois de charpente et de cordes de bois, un lot de pieux et de planches, les animaux, un cabriolet *et autres objets mobiliers.*

Conditions et termes de la vente.—L'habitation Beausejour ensemble avec les édifices qui sont dessus à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets égaux endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement ; pour tout ce que sera vendu séparément de la terre et des édifices tel qu'il est dit ci-dessus, la vente se fera au comptant pour toute somme qui sera au dessous de cent piastres et en billets à 60 jours et endossés à satisfaction, pour toute somme au dessus de cent piastres—aucun des effets mobiliers ne sera délivré avant que les conditions de la vente aient été remplies.

Les actes de vente seront passés devant M. Félix de Armas, notaire public, dans la ville de la Nouvelle-Orléans. 14 août—6

TRAITES sur l'Angleterre et New-York, à vendre par
3 juillet BENJ. BOOTH & CO.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
10 mai I. OGDEN & CO.

TRAITES sur Marseille, en vente chez
24 juin JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par
4 juin TH. NICOLET & Co.

TRAITES sur Paris, Bordeaux, Marseille et New-York, à vendre par JULES LE BLANC,
18 mai rue Royale, No. 103.

A VENDRE par le soussigné, à des termes accommodants, un assortiment de *VINS*, consistant en:
23 demi-barriques Vin rouge, Médoc, 1ère qualité,
10 caisses dito dito dito,
5 caisses Champagne, 1ère qualité,
1 dito Vin Rives Altos, 1 dito Lunel, 3 dito Frontignan.
18 août Chs. HATREL, *rue de Chartres*, No 123

NOUVELLES VOITURES.—Récemment reçu par le navire Alabama, *une BARROUCHE légère*, pour un seul cheval ; deux *CABRIOLETS* et un élégant *VAN-BUREN*. A vendre par M. WALTON,
16 août rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

A bon marché ! à bon marché !

RECEMMENT reçu, un joli assortiment de Souliers fins à la Jackson, d'un nouveau genre, pour hommes ; *un nouvel envois d'excellentes Bottes en peaux de veaux* ; Souliers, Brodequins, Scarpins à boucles et tyrans. Aussi, Brodequins pour les habitations. S'adresser au nouveau magasin No. 40, rue de la vieille Levée, près des Magasins bleus. J. C. AYER.

☞ N'oubliez pas le No. 40 si vous voulez du *bon et du bon marché !* 16 août

SUCRE brun de la Havane—32 caisses sucre brun, en débarquement du brick Mary-Ann.
F. H. PETITPAIN,
14 août encoignure Chartres & Toulouse.

TOILE à drap écrue du pays 4-4, convenable aux marchés du Mexique ; aussi, quelques balles Toile à drap écrue de Russie, ayant droit au drawback, à vendre par
21 août LINCOLN & GREEN.

12 BOITES Sardines fraiches; 25 barriques Vin de Médoc; 25 paniers Chablis; 25 paniers Champagne première qualité, à vendre par JULES LE BLANC,
21 août rue Royale, No. 103

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par JULES LE BLANC,
12 août rue Royale, No. 103

Agence de la Gazette Le Voleur, (imprimée à Leipzig.)

LES soussignés préviennent ceux qui voudront s'abonner à cette feuille que les souscriptions ne seront reçues que dans leur magasin et qu'aucune autre ne sera valable. E. JOHNS & CO,
10 août rue de Chartres, No. 113.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur* en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 32, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son états avec promptitude et netteté, toutes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à vapeur, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de seds, montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escaliers—réparé aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces articles à des prix modérés. 4 mai—6m.

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps. 5 mars—

A VENDRE en gros et en détail par le soussigné—Quelques jambons de Cincinnati, garantis de 1ère qualité et dont deux expressément préparés par Walker pour l'usage des familles. PAUL CIEUTAT,
rue St. Philippe, No. 21.

Aussi : Tous les articles de épicerie en général et un assortiment de faïence qu'il offre à un rabais considérable, et pour clore cet article.
5 juillet.

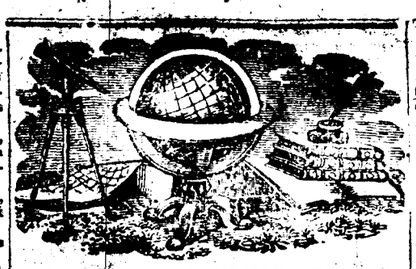

MAISON D'EDUCATION
POUR LES JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR
Mme FERNET,
Au coin des rues St.-Pierre et des Remparts.

CETTE maison spacieuse, à laquelle est réunie une vaste cour, se trouve dans une situation qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité. Elle offre en outre l'avantage d'être dans un quartier paisible, conséquemment propice aux études.

L'établissement sera *permanent* ; il est ouvert depuis le 1er. septembre courant.

Les études comprennent : Lecture, Ecriture, Arithmétique, Grammaire et Littérature française et anglaise, Géographie descriptive et historique, Histoire *Ancienne et Moderne*, Chronologie et Mythologie.

La Couture, la Broderie, la Tapisserie et tous les ouvrages de goût seront enseignés avec soin.

Un cours *élémentaire d'Astronomie* avec l'*usage du globe* et de la sphère; les élémens de Géométrie, de Physique et de Chimie termineront les études.

Toutes les branches seront enseignées par des Professeurs d'un mérite et d'une moralité connus.

Mme. Fernet aura soin que les Demoiselles qui lui seront confiées remplissent exactement leurs devoirs de religion, chacune suivant la croyance dans laquelle elle aura été instruite.

CONDITIONS :

Pensionnaires		$ 30	
Demi-Pensionnaires, à la	1ère. *Classe*	16	par mois.
	2e. do.	14	
	3e. do.	12	
Externes, do.	1ère. do.	10	
	2e. do.	8	
	3e. do.	6	

Papier, plumes, livres, &c., ports de lettres, frais de maladies, blanchissage, sont payés à part.

ETUDES ADDITIONNELLES.

Langue Espagnole	$ 4	par mois.
Chant,	10	
Piano,	10	
Harpe,	10	
Guitare,	4	
Dessin,	4	
Danse,	7	

Pour l'uniformité dans les dortoirs, Mme FERNET a de petits garnis, que les parens pourront acheter. Dans le cas contraire, ils sont invités à fournir un bois de lit de 7 pieds de haut, sur 6 de long et 28 pouces de large, *mesure anglaise.*

Chaque pensionnaire apportera un trousseau suffisant; de plus, un matelas *suivant la dimension du bois de lit*, un traversin, un oreiller, trois paires de draps, deux nappes blanches de *deux aunes de haut*, trois taies d'oreillers, deux couvertures de laine, deux couvre-pieds blancs, six serviettes de table, douze essuie-mains, et un gobelet d'argent, un couteau de table, &c.

Les paiemens se font par quartier et d'avance.

Il n'y aura aucune déduction faite pour absence, à moins qu'elle ne soit pour cause de maladie.

Tous les trois mois, un bulletin des progrès de chaque élève sera envoyé à ses parens.

Un examen général terminera les études de chaque année ; il sera suivi de *quinze jours de vacances. (La saison étant avancée, il n'y aura point de vacances cette année.)*

Mme FERNET assure aux parens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle mettra tous ses soins à donner à ses élèves les connaissances utiles à leur sexe, en même tems que le goût de l'ordre et de l'économie domestique. Elle veillera également à ce qu'elles observent, *même entre elles*, les usages de la bonne société.

N. B. Mme. FERNET prévient que la langue française et l'espagnole lui sont familières ainsi que sa famille, et qu'elles seront alternativement parlées au pensionnat.

Les Demoiselles qui désireront suivre séparément les différentes branches de l'éducation, seront admises.

14 août

56 TONNEAUX REBUTS DE CUIVRE, déposés sur la Levée, en face du chemin à coulisses. A vendre par
26 août BENJ. BOOTH & Co.

A VENDRE par les soussignés de belles Couvertes françaises en molleton, indiennes noires.
AUGUSTE GOUY & CO,
23 août rue Royale, No. 188.

SUCRE BLANC DE LA HAVANE—50 caisses sucre blanc de première qualité, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
9 août encoig. Chartres & Toulouse.

CUIRS.—16 rouleaux Cuirs à semelles, et 2 do. pour harnais, récemment reçus et à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
9 août Nouvelle Levée, No. 83.

THOMSON & GRANT offrent à vendre, au No. 41, rue de la Levée :
400 barils Eau-de-Vie d'Espagne,
50 pipes, 40 de sucre-de et 30 quarts eau-de-vie de Cognac
40 quarteaux imitation Cognac,
5 *pipes* et 60 barils Eau-de-Vie du pays, 1re et 4e pr.
120 pipes Genièvre de Hollande,
13 do. Genièvre de White, imitation Hollande,
500 barils do. de Baltimore, qual. supérieure de Campbell
24 bts. Rum de la Jamaique, 3 do. Whiskey irlandais,
60 pipes, 30 demi-pipes, 340 quarteaux *et 15 barillets* Vin des Canaries, marque de Cogwell et autres, ayant droit au *debenture.*
6 pipes et 50 quarteaux Vin de Ténérif,
1 pipe, 7 demi-pipes, 5 quarteaux Vin d'Andalousie, brun et pale,
7 demi-pipes et 5 quarteaux Porto de Tarragone,
5 pipes Vin de Catalogne,
20 quarteaux Madère de Marseille,
4 pipes et 6 demi-pipes vieux Madère, *London particular*,
1 demi-pipe Madère *Tinta*,
1 do. Mansley, do.
28 barils Anisette blanche, Parfait-Amour, Huile de giroflé, et Liqueur à la menthe,
150 caisses Liqueurs assortiea et Vins de bitter,
7 boucauts Jus de Citrons,
8 bts Bière, 30 barriques Huile de baleine,
20 barils Huile d'automne; 50 do. de baleine, clarifiée,
80 do. Huile de tanneurs,
4 *barils* et 4 caisses Arrow-Root de Bermude,
170 fréquins Beurre de Goshen,
300 caisses Chocolat de Poillen, Nos. 1 et 2,
140 do. Chocolat doux,
120 do. Thé impérial,
50 do. Thé de Bohea, 5 do. de Souchong, 5 do. de Tonkay
30 do. Moutarde, 16 do. Poivre de Cayenne,
12 bls. et 40 caisses Gingembre,
30 *barillets Orge perlé*, 100 bls. Sucre en pain,
400 barillets et 600 cais. Tabac manufacturé de Richmond
50 caisses Chapeaux gris et noirs,
8 do. Casquettes de veau-marin pour hommes et enfans,
175 malles et 22 caisses Bottes et Bottines, Escarpins, Brodequins pour *hommes, femmes* et *enfants.*
200 caisses Savon de Luke Fay, No. 1,
3 do. Savon fin, 3 bar. Madder français,
6 do. Madder hollandais, 10 caisses Graines de jardinage
20 caisses Papier à écrire,
150 rames Papier à impression,
12 caisses Cigarres espagnols et de Berlee,
750 ballots Faïence,
60 barils Brun espagnol, Rouge de Vénise, Ocre jaune,
10 ballots Verrerie,
50 pièces Toile d'emballage d'Ecosse,
24 Garde-feux patentés, de Delano, garantis,
300 rames Papier à enveloppes,
300 sacs Poivre,

Un envoi de Vases anglais, plaqués ; Tôles et en fil de fer ; caisses de Hâches ; barrils Tabac de Macouba, par livres et demi-livres, Sucquer, Malles vides, Brai, une caisse Chandelles Henry & Sons.

SUCRE BLANC de la Havane, à la livre ;
Beau et bon Café, à un escalin la livre ;
Beau et bon Thé, à un escalin la livre ;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation à 4 escalins le gallon ; on ne vend pas moins à la fois ;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins portugais, Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, vieille coutellerie, quincaillerie de toute sorte et véritable Eau de Le Ray, tant liquide qu'en pilules, au magasin de ANT. MICHOUD,
24 août encoignure Levée et Ursulines.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIÉTAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.
N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov.—6m

DEMANDE de 300 actions de la Banque de l'Union,
5 juil CHS. HATREL,
rue de Chartres, No. 123.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 16 septembre 1833, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu *devant mon bureau pour compte de la succession de feu* Nathaniel J. Fisk, les effets mobiliers dépendant de la dite succession. Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour.
4 sept W F C DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 16 septembre 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu John Gourjon, rue St. Louis, No. 156, les meubles et autres effets mobiliers, appartenant à sa succession. Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour.
4 sept W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Mardi, 1er. octobre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue dame Jules S. Huard, née Chapdu, les esclaves ci-après nommés et décrits, savoir :

1°. Montplaisir, nègre créole, âgé d'environ 30 ans, charretier de profession. 2. Claudine, négresse créole, parlant l'anglais, bonne blanchisseuse, repasseuse, couseuse et domestique de maison, âgée d'environ 30 ans. 3. Zélie, mulâtresse, enfant de Claudine, âgée d'environ 7 ans et demie. 4. Sélicour, mulâtre, enfant de Claudine, âgé d'environ 5 ans. 5. Clémire, mulâtre, enfant de Claudine, âgé d'environ 18 mois. 6. Céleste, négresse américaine, parlant le français, depuis 12 ans ou à peu près dans ce pays, excellente blanchisseuse et repasseuse et domestique de maison, âgée d'environ 22 ans. 7. Lucy, négresse américaine, allaitant un enfant de 2 mois, blanchisseuse, cuisinière et domestique de maison, âgée d'environ 33 ans. 8. Cécilia, griffonne, enfant de Lucy, âgée d'environ 3 ans. 9. Nancy, négres e américaine, parlant le français, blanchisseuse et domestique de maison, depuis 6 ans dans ce pays, âgée d'environ 16 ans. 10. Mary, mulâtresse américaine, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison, âgée de 24 ans. 11. Hanna, griffonne américaine, cuisinière, parlant le français, blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et domestique de maison, sujette à s'absenter quelquefois. 12. Hypolite, mulâtre, fils de Claudine, âgé d'environ 13 ans.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
2 sept W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

Les actes de vente seront passés en l'étude de T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Mardi, 1er. octobre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alfred Moore, le lot de terre ci-après décrit, savoir :

UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Delor, au-dessus de cette ville, *désigné sous le No. 5, (sur un* plan annexé à un acte de transfert par la veuve Jean Baptiste Pouyfarré, en faveur de Samuel Livermore, passé pardevant Carlille Pollock, notaire public, le 28 mai 1831), ayant mesure américaine 24 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Pouyfarré et Duplanier, sur 135 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du lot No. 6, par laquelle il est borné au-dessous, 26 pieds 7 pouces de large dans la profondeur, où il est borné par le lot No. 9, et 125 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 4, par laquelle il est borné au-dessous.

Conditions de la vente :—Moitié comptant et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
30 sept W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 1er. octobre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Richarlson, les esclaves suivans, savoir : Un *negre nommé George Shields, âgé d'environ 32 ans*, un nègre nommé Nathan Alexander, âgé d'environ 37 ans, et un nègre nommé Robert Black âgé d'environ 19 ans.

Conditions de la vente : Comptant.

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de B. W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs.
28 août

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mercredi, 2 octobre prochain, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour compte de la succession de feu Joseph Louis Alliot.

Un demi-terrain situé à l'encoignure des rues d'Espagne et Craps, mesurant 60 pieds de face sur chacune des dites deux rues, sur lequel demi-terrain est une maison de 4 appartemens, galerie et cabinets, briquetés entre poteaux, le tout neuf, et n'ayant pas encore été habité, ensemble les cuisines, &c.

Conditions de la vente : $1000 comptant, $650 le 20 décembre prochain, et la balance à 12 mois de crédit, en un billet endorsé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, régister

N B—Lacte de vente sera passé devant L. H. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 août

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—*Vente le par Register des Testament.*—Jeudi, 19 septembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Lepage, les esclaves et les biens fonds suivans, appartenant à ladite succession, savoir :

1° Une mulâtresse nommée Rosanna, âgée d'environ 17 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

2° La moitié indivise d'un certain lot de terre, situé en cette ville de la Nlle-Orléans, rue Conti, mesurant 60 pieds de face sur 60 pieds de profondeur (mesure française), ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° La moitié indivisé de trois lots de terre, situés dans le faubourg Marigny : le lot No. 1 de l'Ilet No. 96, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue des Français et 120 pieds à la rue des Libéraux, et formant l'encoignure desdites deux rues.

Le lot No. 2 de l'Ilet No. 65, ayant 50 pieds 8 pouces de face à la rue Célestine, sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No. 3 de l'Ilet No. 65, mesurant 60 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur et face à la rue du Génie, et formant l'encoignure desdites deux rues.

4° Trois lots de terre, situés dans le faubourg Washington, au coin des rues Louisa et du Craps, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent ; lesdits lots marqués par les Nos. 1, 19 et 20 de l'Ilet No. 4[illegible], formant l'encoignure et mesure 31 pieds 10 pouces de face à la *rue Louisa, sur 118 pieds 3 pouces* de profondeur, et à la rue du Craps. Les lots Nos. 19 et 20, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Louisa, sur 118 pieds 3 pouces et 9 lignes de profondeur, le tout mesure anglaise.

Conditions ; L'esclave payable à 6 mois de crédit ; le lot de terre et les bâtisses dans la ville, à 12 et 18 mois de crédit, les trois lots dans le faubourg Marigny, payables $130 le 1er. juillet prochain, et le surplus comptant ; *et les trois lots dans le faubourg Washington*, $758,33⅓ cents le 1er. mai 1834, pareille somme le 1er. mai 1835, et pareille somme le 1er. mai 1836, et la balance comptant ; le tout en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
19 août W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVIS—*Vente par le Register des Testamens*—Il sera vendu le 23 septembre 1833, à la Bourse à midi, l'esclave nommé Douglass, appartenant à la succession de John C. Wallace.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, pour un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque.

Par ordre de la cour,
21 août W. F. C. DUPLESSIS, reg.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 16 septembre 1833, à midi, à la Bourse, j'exposerai en vente, à la succession de feu James Duffy, les esclaves suivans :

Elias, âgé d'environ 21 ans, appartenant à la défunt : l'intérêt des deux esclaves, âgé de 16 ans, et Nero, âgé de 57 ans, appartenant à ladite succession et à Aaro, G. Wilkinsons.

Conditions : 90 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction avec caution hypothécaire spéciale.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Branch W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 août

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens.—Jeudi, 12 Septembre 1833, j'exposerai en vente, à la bourse, à midi, pour compte de la succession de feu William Caldwell, une négresse nommée Sophie, âgée d'environ 23 ans, bonne cuisinière et domestique de maison, et son enfant John, âgé d'environ 12 mois.

Conditions de la vente, comptant.

Par ordre de la Cour.
12 août W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Jeudi, 12 septembre 1833, à midi, à la Bourse, j'exposerai en vente pour compte de la succession de feu James Duffy, les esclaves suivans, savoir : 1o. un nègre nommé Elias, âgé d'environ 21 ans; 2o un nègre nommé Solomon, âgé d'environ 16 ans; 3o un nègre nommé Nero, âgé d'environ 57 ans.

Conditions de la vente—90 jours de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
12 aout W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

AU BAZAR DE PARFUMS,
Rue Royale, No. 250.

INDEPENDAMMENT de son assortiment général de parfumeries, le soussigné offre pour la saison les articles suivants :

Pommade ou Crême de Concombre, pour le teint, fraiche
Lait dito dito dito dito
Lait Virginal, Sel de Vjusiqre poignant, d'Angleterre,
Vinaigre aromatique, dito anti-pestilentiel, dit des Quatre Voleurs,

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Samedi, 14 Septembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Laurant Sila, un demi-terrain situé au faubourg l'Annonciation, faisant partie du terrain No. 5 de l'ilet No. 93, et ayant 30 pieds de face *à la rue Melpomène sur cent-vingt pieds* de profondeur, mesure française, borné du côté de la rue Bacchus par le surplus du No. 5, et de l'autre côté par le No. 6; ensemble les bâtisses.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la Cour.
14 août W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi, 20 septembre 1833, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Hyacinthe Donois, une négresse nommée Justine, âgée d'environ 20 ans, cuisinière et blanchisseuse.

Conditions de la vente : Moitié comptant, et l'autre moitié à 6 mois, en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
W. J. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B. Lacte de vente sera passé par devant Louis T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 août

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testaments—Mardi, 17 Septembre 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu [illegible] Hibarc, dans la rue du Camp entre les rues [illegible] Hydras, les effets mobiliers, appartenant à la succession du dit défunt consistant en meubles meublans, [illegible], bois de lits, planches d'acajou, outils &c.

[illegible] chevaux, wagons, corbillards, &c.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour,
6 sept W. F. C. DUPLESSIS, reg.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Susan De [illegible] a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres curatelle à la succession vacante de feu [illegible] De Hanne, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
6 sept W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—Attendu que G. Hubert [illegible] présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres curatelle à la succession vacante de feu L. Augustin Lafon, décédé ab intestat; avis est: par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
6 sept W F C DUPLESSIS, rég. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que G. W. [illegible] a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres curatelle à la succession vacante de feu William C. Ash, décédé ab intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour les lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
30 août W F C DUPLESSIS, rég'er.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

EST parti marron de l'habitation Louis Fassin, au Bonnet-Quarré, le 16 de ce mois, un mulâtre américain nommé **JUPPY**, parlant très-peu le français, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 4 pouces ; il n'a presque pas de barbe, il a le regard sournois, les cheveux presque lisses et *très-longs* ; *il a une cicatrice à la main droite*, provenant d'un coup de hache. Ayant emporté tout son linge, il est probable qu'il aura changé de costume. On soupçonne qu'il a été soustrait par deux blancs qu'on a apperçus dans les environs de l'habitation, et qui ont disparu en même temps que ce mulâtre. Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord. Une récompense de $25 sera donnée à celui qui le conduira *dans une* des geoles de cet Etat, et en informera le propriétaire. 30 août—12

20 PIASTRES DE RECOMPENSE,

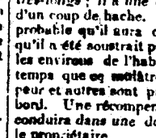

EST parti marron de la demeure du soussigné, le nommé **CELESTIN**, mulâtre âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds 4 pouces français, cheveux crépus, d'un brun foncé, ayant une dent de moins sur le devant à la mâchoire supérieure et parlant français et anglais. Ce mulâtre appartenait, *avant d'être acheté par le soussigné*, à Mr. Carick. La susdite récompense sera donnée à la personne qui le conduira soit à la geole de la Nlle-Orléans, soit à l'une des geoles de la campagne, ou à

A. SAILLARD,
28 août—1 Rue Royale, No. 106.

Parti marron de chez le soussigné le mulâtre nommé GREEN, âgé de 23 à 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces; il est d'une forte constitution. Il était vêtu *lors de son départ* d'un habit de drap noire, pantalon de toile blanche; le dit mulâtre a été marchand de légumes, il fait ce commerce depuis plusieurs années ; il paraît d'après les informations qu'il a été soutiré par son frère Rachel parti depuis deux *mois. Une récompense de $50 sera* donnée pour le mulâtre GREEN et $100 pour MICHEL. D'après les informations prises il paraît que leur intention est de quitter la ville. Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur ou autres embarcations sont prévenus de ne pas les recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

Les récompenses ci-dessus seront payées à quiconque les logera *dans une des geoles de cet état.*

Paroisse Jefferson, le 17 avril 1833.
29 juillet—1 JULES FAZENDE.

$50 DE RECOMPENSE.

EST parti marron de chez le soussigné depuis avant-hier, un *jeune mulâtre, âgé d'environ 12 ans*, nommé **HENRY**, taille moyenne, jolie figure, *teint très clair*, cheveux châtains, ayant une assez forte brûlure à la joue droite à côté de l'oreille, il parle français et anglais.

La susdite récompense sera donnée pour son arrestation, ces s'adressant à THEODORE NICOLET,
3 juillet rue Royale No. 103.

PENSIONNAT LOUISIANAIS
Dirigé par M. Ch. CUVELLIER.

Ce pensionnat est établi sur l'habitation occupée dernièrement par Madame Laronde. Aucune situation, [illegible] de la Nouvelle-Orléans, ne réunit plus d'avantages que celle-ci pour une maison d'éducation ; les édifices sont vastes et distribués de la manière la plus favorable au maintien de l'ordre intérieur; l'emplacement, dans le voisinage de la ville, présente, pour la salubrité, les mêmes garanties que la campagne ; ce local est d'ailleurs trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description *plus étendue.*

Les personnes qui voudront prendre la peine de le visiter se convaincront de suite, qu'il serait peut-être impossible d'en trouver un plus convenable pour une institution de ce genre.

M. Cuvellier s'étant *voué* depuis longtems à l'instruction publique, et ses principes ayant déjà été appréciés par un grand nombre de pères de famille, il serait sans doute superflu de s'étendre sur ce sujet ; il suffira d'informer le public que le *Pensionnat Louisianais* sera établi, sous le rapport des études et de la discipline, sur les mêmes bases que le collège qu'il a dirigé avec quelques succès pendant les six dernières années.

Les études se composeront donc, *comme précédemment*, pour la généralité des élèves, des cours de langue Française, Anglaise et Latine. Les élèves au dessus de douze ans pourront en outre suivre un cours d'Espagnol.

Tous les élèves, selon leur âge et leurs capacités, suivront le cours de mathématiques, qui comprendra : l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, la Statique et la Géométrie Descri